

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) en formation

Je soussigné : Sébastien Grun,

Agissant au nom du Crédit Coopératif,

En tant que Directeur de l'agence de Dunkerque,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dont la dénomination est 2RTP ayant son siège social à 34 rue Haute 62370 OFFEKERQUE et dont le capital est fixé à 9 000 euros divisé en 9 000 parts sociales de valeur nominale de 1 euro chacune et libérées à hauteur de 9 000 euros,

Déclare que la somme versée et déposée au compte n°42559 10000 08028267846 91 ouvert au nom de 2RTP s'élève à : 9 000 euros.

En cas de non immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés, conformément à l'article L 223-8 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par l'associé unique que dans le délai de 6 mois à compter du premier dépôt des fonds.

Fait à Dunkerque en deux
exemplaires,

Le 15 juillet 2025

